

PACES : INSCRIPTIONS DEFINITIVES AUX FILIERES

2^{ème} SEMESTRE 2017-2018

(affichage au Petit Amphi – Faculté de Médecine)

Vous disposez **jusqu'au 30 mars 2018** pour vérifier l'exactitude de la saisie des inscriptions aux filières de la PACES pour l'année 2017-2018.

La(les) case(s) cochée(s) **XXXX** = Filière(s) choisie(s)

Toute discordance avec votre formulaire d'inscription doit être signalée au bureau n° 2 du Service de la Scolarité pour le 30 mars 2017 à 12h.

Aucun ajout de filière ne peut être fait.

Cette liste sera définitivement validée le 2 avril 2018.

Strasbourg, le 23 mars 2018

Le Doyen